

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers présents : 75</i> <i>Dont suppléant(s) : 3</i> <i>Pouvoirs : 11</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 23</i> <i>Absent(s) : 13</i>
---	--	--

Date de convocation : 9 mars 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du Lundi 16 mars 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 2015-03-16-CC-1 :

**Rapport annuel de développement durable 2014.**

Rapporteur : Monsieur Guy BERGE

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle de l'Environnement II, codifiée au Code de l'Environnement,  
VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,  
CONSIDERANT que le rapport annuel de développement durable permet de mettre en lumière, d'une part, la contribution effective des politiques communautaires aux finalités du développement durable et, d'autre part, les marges de progrès et les canaux par lesquels l'action de Metz Métropole permettrait de mieux répondre à ces enjeux,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de développement durable 2014 de Metz Métropole, joint en annexe.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Pour extrait conforme  
Metz, le 17 mars 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL





# RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2014

**Communauté d'Agglomération  
de Metz Métropole**  
Harmony Park - 11 boulevard Solidarité  
BP 55025 - 57071 METZ CEDEX 3  
Tél : 03 87 20 10 00  
[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable</b>	<b>4</b>
2.1 Des actions, des programmes et des politiques publiques qui répondent aux finalités du développement durable	4
2.1.1 Bilan au regard de la lutte contre le changement climatique	6
2.1.2 Bilan au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	10
2.1.3 Bilan au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	12
2.1.4 Bilan au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains	16
2.1.5 Bilan au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	18
2.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable	20
2.2.1 L'organisation du pilotage des actions, politiques publiques et programmes	20
2.2.2 La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions, politiques publiques et programmes	20
2.2.3 La transversalité / globalité des actions, politiques publiques et programmes	21
2.2.4 Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagés des actions, politiques publiques et programmes et l'inscription de ces dernières dans une dynamique d'amélioration continue	21
<b>3. La collectivité exemplaire et responsable</b>	<b>23</b>
3.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	23
3.1.1 L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi	23
3.1.2 L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique	26
3.1.3 La gestion durable du patrimoine de la collectivité	26
3.1.4 L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques	27
3.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable	27
3.2.1 Une organisation du pilotage transparente et ouverte	27
3.2.2 La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	28
3.2.3 Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité	28
<b>4. Conclusion</b>	<b>28</b>

## 1. INTRODUCTION

En application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 issu de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite Loi Grenelle de l'Environnement II<sup>1</sup>, Metz Métropole établit chaque année un **rapport annuel de développement durable**. Ce présent rapport a pour vocation, à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, d'établir un état des lieux des pratiques et politiques de Metz Métropole au regard de l'enjeu d'assurer un développement durable de son territoire, mais aussi d'être exemplaire dans son fonctionnement quotidien.

Ce rapport se compose de deux parties principales :

1. Une présentation de la **stratégie et des actions de Metz Métropole en matière de développement durable** au regard :
  - des 5 finalités du développement durable, inscrites à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :
    - A. La lutte contre le changement climatique,
    - B. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
    - C. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
    - D. L'épanouissement de tous les êtres humains,
    - E. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
  - des 5 principes déterminants d'une démarche de développement durable, tels qu'inscrits dans le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable :
    - A. Stratégie d'amélioration continue,
    - B. Participation,
    - C. Organisation du pilotage,
    - D. Transversalité des approches,
    - E. Evaluation partagée.
2. Une présentation des **pratiques de Metz Métropole en matière de responsabilité sociale et environnementale** : gestion du patrimoine bâti, éco-exemplarité des agents, commande publique durable, etc.

Ce quatrième rapport annuel de développement durable présente un **bilan des principales avancées de la collectivité en matière de développement durable**. Il met en avant les évolutions par rapport à la situation décrite par les précédents rapports pour l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes menés par la collectivité.

---

<sup>1</sup> L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

## 2. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### 2.1 Des actions, des programmes et des politiques publiques qui répondent aux finalités du développement durable

En introduction, il convient de présenter l'armature centrale des objectifs de développement durable portés par Metz Métropole, intégrés dans une planification reposant sur des visions territoriales et sectorielles :

- **Le Projet de Territoire : Imagine Metz Métropole** : approuvé en 2013, à l'issue d'une démarche innovante de concertation, le Projet de Territoire de Metz Métropole fixe l'ambition de développement à long terme de Metz Métropole. Elle s'articule autour de trois envies : envie de Métropole, le rayonnement et la créativité au service de la création de valeurs ; envie d'harmonie et d'équilibre : pour une écologie urbaine, l'EcoCité revisitée ; envie de solidarité : une agglomération où la solidarité se décline dans toutes ses dimensions. Une évaluation de son programme opérationnel est actuellement menée, en identifiant au cas par cas notamment le rôle de Metz Métropole (prescripteur, pilote...)

- **Le Programme Local de l'Habitat** : approuvé en juillet 2011, le 2<sup>e</sup> PLH (2011-2017) estime les besoins du territoire à 1 000 logements par an sur les 6 prochaines années et insiste sur :

- L'adaptation de l'offre de logements à la demande, en diversifiant la typologie des logements au profit des jeunes ménages et des familles ;
- Le redéploiement de l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération, dont 92 % sont aujourd'hui concentrés sur trois Communes (Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy) ;
- La promotion de nouvelles formes urbaines, alliant densité, confort et qualité architecturale, y compris environnementale ;
- L'amélioration de la qualité du parc existant, en aidant financièrement la réhabilitation d'environ 250 logements par an, ce qui concourt notamment à la remise sur le marché des logements vacants.

- **METTIS**, les Bus à Haut Niveau de Service et le réseau de transport en commun LE MET' ont été mis en service en octobre 2013 avec pour ambition notamment :

- La modernisation du réseau de transports urbains par la mise en œuvre de deux lignes de Transport en Commun en Site Propre,
- La réorganisation du réseau de bus autour du Transport en Commun en Site Propre ;
- La mise en service d'un Bus à Haut Niveau de Service utilisant un matériel innovant, 27 véhicules hybrides bi-articulés de 24 mètres ;
- L'amélioration de l'espace public grâce à un aménagement de façade à façade et la redistribution de l'espace public entre les différents modes ;
- La création de trois parcs relais, de quatre parkings vélos à proximité immédiate de la ligne du BHNS ;
- Une meilleure gestion du réseau Le Met' grâce à la mise en place d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'information des Voyageurs (SAEIV) et la

construction d'un nouveau centre d'Exploitation et de Maintenance HQE unique pour l'ensemble du réseau ;

- L'amélioration de la qualité de vie des habitants par la reconquête de nouveaux espaces au service des piétons, la diminution du trafic automobile, la réduction des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique, la réintroduction de la végétation sur l'axe du TCSP et la création d'une piste cyclable bidirectionnelle le long des deux lignes à haut niveau de service.

- Le **Schéma de Développement Economique (SDE)** : il sert de feuille de route à l'horizon 10/15 ans pour l'agence Metz Métropole Développement, affirmant l'ambition de positionner le territoire comme hub de services à valeur ajoutée et ciblant des filières clés à développer comme :

- Les matériaux métalliques,
- les éco-industries, avec un volet spécifique sur l'agriculture périurbaine permettant de favoriser les circuits courts et une consommation locale,
- La logistique multimodale,
- La santé.

- L'élaboration d'une stratégie communautaire visant à préserver et à restaurer le cas échéant l'armature écologique du territoire à travers la définition des **Trames Verte et Bleue** : une étude de diagnostic pour la préservation et la restauration des Trames Verte et Bleue a été menée dans l'objectif de développer un outil d'aide à la décision pour penser l'aménagement du territoire et assurer le maintien de la biodiversité et la qualité des paysages.

- Le **Plan Climat - Energie Territorial (PCET)** : adopté fin 2012, il a permis d'engager Metz Métropole en faveur d'une réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire à l'horizon 2050. Pour la période 2012-2017, il comprend 43 actions, structurées autour de 5 axes stratégiques :

- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs du PCET,
- Agir sur les déplacements de personnes et l'offre de modes alternatifs à la voiture,
- Accompagner les entreprises locales vers une économie éco-exemplaire,
- Organiser le territoire pour la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique,
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et des logements.

- La définition en cours d'une **Stratégie foncière économe et concertée sur le territoire**, en lien notamment avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, qui répondra de manière fine et globale aux enjeux de planification des aménagements.

- Label national **EcoCité** : labellisée EcoCité en 2008, Metz Métropole a bâti sa candidature initiale sur une réflexion stratégique portant sur la reconversion des sites militaires et des friches urbaines, nombreuses sur son territoire. Cette démarche trouve écho au travers des documents de planification et démarches engagés (PCET, Trames Verte et Bleue, PLH, METTIS...) et insiste sur la nécessaire mise en réseau et sur la mobilisation des Communes pour assurer le développement durable du territoire.

L'adoption du **SCoTAM** (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine) est une autre composante à intégrer dans le panorama des démarches structurantes pour Metz Métropole puisqu'il permettra de mieux maîtriser le développement territorial de l'aire urbaine (151 communes), à l'intérieur mais aussi à l'extérieur des limites administratives de Metz Métropole.

### 2.1.1 Bilan au regard de la lutte contre le changement climatique

Notons tout d'abord que Metz Métropole s'est attachée depuis fin 2009 à être particulièrement active dans les champs de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation du territoire, s'appuyant sur la dynamique induite par le processus d'élaboration du **Plan Climat - Energie Territorial**.

La Communauté d'Agglomération, au-delà du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, dit Bilan Carbone®, a élaboré en 2012 un plan d'actions concerté et approprié par les élus communautaires (rencontres thématiques de Commissions), qui lui permet de lutter efficacement contre le changement climatique. Après la formalisation en 2013 du suivi et de l'évaluation des actions du Plan Climat Energie-Territorial dont les membres du Comité de Pilotage ont la charge, l'année 2014 a permis le lancement opérationnel de démarches innovantes comme le Plan de Déplacement Inter-Entreprises, la mise en œuvre de services à destination des entreprises comme les prédiagnostics éclairage, et plus globalement l'accompagnement dans une démarche éco-responsable intégrée à travers les Eco-Défis.

La structuration des **réseaux d'acteurs** a également connu d'importantes avancées, avec :

- Une forte dynamique pour le réseau ClimatCités créé en mars 2010, réunissant les Communes volontaires sur les thématiques "énergie" et "climat". Mentionnons que 17 Communes ont réalisé leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre "Patrimoine et Services" grâce à l'appui de Metz Métropole. Depuis trois ans, les réunions du réseau ClimatCités ont pris la forme d'ateliers décentralisés dans les Communes membres, autour d'expériences de celles-ci, et de visites de territoires exemplaires (Beckerich, Alsace). L'année 2014 a été l'occasion de s'approprier les méthodologies déployées par des entreprises et des communes de notre territoire lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments ouverts au public exemplaires. Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles obligations de mesure de la qualité de l'air intérieur pour les écoles, haltes-garderies et crèches, l'association Air Lorraine est intervenue pour aider les communes dans leurs démarches. Le travail en commun s'est aussi concrétisé par le renouvellement d'une gestion valorisant les Certificats d'Economie d'Energie.

- L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin regroupe des acteurs publics et privés en faveur de l'organisation de la lutte contre le réchauffement climatique. La mise en place de l'Espace Info Energie a d'ailleurs été la première action concrète de l'ALEC. Les "Apéros Energie" complètent depuis le service d'information aux particuliers. Cette animation, proposée depuis juin 2012, a permis aux participants de partager et d'échanger sur leurs pratiques quotidiennes en matière de chauffage, de consommation d'eau ou encore sur la quantité de l'air intérieur. Ces événements interactifs sont surtout

l'occasion pour chaque participant de bénéficier de conseils et astuces pour réaliser des économies et améliorer son confort. 2014 a permis de proposer aux habitants de Metz Métropole un deuxième format d'animation à travers les « balades thermographiques ». Ces promenades animées par l'ALEC à l'aide d'une caméra thermique permettent de mettre en évidence les faiblesses d'isolation des maisons ou des appartements. De plus, un "Conseiller en Energie Partagé" conseille les communes sur l'efficacité énergétique de leur patrimoine, les travaux d'amélioration, les énergies renouvelables, etc.

- La mise en place en mars 2012 du réseau interne M<sup>2</sup>D<sup>2</sup> (Metz Métropole Développement Durable), par le biais de référents dans les services. Visant une dynamique basée sur l'écoresponsabilité des agents, ses principes sont les suivants :

- Engager un projet fédérateur et global au sein des services,
- Adapter les politiques communautaires pour préserver les moyens et les ressources,
- Contribuer à la qualité de la mission de service public de Metz Métropole,
- Agir pour l'environnement de tous, à travers une démarche citoyenne et solidaire.

Ainsi, l'implication des agents volontaires des différents Pôles et Etablissements contribue à développer les bons réflexes de tous et l'exemplarité de la collectivité. Le groupe de travail, composé d'environ 25 référents, travaille sur des actions autour des cinq grandes thématiques identifiées : maîtrise des consommations d'énergie, réduction des déchets et du papier, bien-être au travail, déplacements professionnels et domicile-travail, marchés publics durables.

Dans le champ de ses compétences, Metz Métropole voit par ailleurs se déployer différents projets propices à la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre et à la réduction de sa consommation énergétique :

**En matière de transports**, le nouveau réseau est plus performant mais au-delà du gain de temps, il permet à davantage de personnes de se déplacer sur l'agglomération. En ce sens, le réseau LE MET' est plus « maillé ». La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a déployé son nouveau réseau de transport en commun LE MET' au service de ses 230 000 habitants. Le constat effectué par Metz Métropole avait montré la nécessité d'une mise en adéquation du réseau avec les nouveaux besoins de la population, par l'accompagnement du développement de l'agglomération et des évolutions des pratiques urbaines.

Cette amélioration de la politique de déplacements, favorable à un report modal vers des modes de transport générant moins de gaz à effet de serre, présente des perspectives intéressantes en termes de réduction d'émissions, les déplacements de personnes constituant le poste principal du Bilan Carbone® Territoire. On observe ainsi au lendemain de l'inauguration, le 7 octobre 2013, que la fréquentation du réseau LE MET' était de 51 000 voyages par jour (v/j), soit une augmentation de 27 % par rapport à la veille. Comparativement, on observait à la même période de l'année dernière (59 900 v/j) une augmentation de la fréquentation de seulement 9 %. D'une manière générale, le service rendu répond à une demande forte des usagers et des habitants qui redécouvrent les transports en commun sur notre territoire.



Pour ce qui concerne METTIS, la fréquentation est de 25 700 v/j à la mi-novembre 2013 alors qu'à la mise en service, le 7 octobre, la fréquentation était de 21 000 v/j, soit une augmentation de 22 % en un peu plus d'un mois d'exploitation. Comparativement, sur l'année 2010, la fréquentation n'était que de 21 300 v/j sur le même corridor, soit une augmentation globale de 20 % de la fréquentation sur les axes aujourd'hui desservis par METTIS. L'évolution de la fréquentation est très positive, et peut donc être qualifiée de véritable succès. Les habitants de Metz Métropole commencent progressivement à changer leurs habitudes de déplacement. Cette évolution s'accroîtra très certainement dans les prochaines années.

Un réseau de pistes cyclables a par ailleurs été développé au Val Saint-Pierre avec pour objectif que tous les habitants puissent se rendre sans motorisation dans un lieu culturel ou sportif. Ce maillage paysager et fonctionnel du territoire permet également d'accéder à tous les lieux publics et à la gare de Peltre, le tout dans des conditions de sécurité et au plus près du paysage. Ce réseau est également utilisé pour des randonnées pédestres et facilite l'accès aux commerces de proximité.

Enfin, 2014 a été l'occasion d'évaluer la pertinence d'un Plan de Déplacement Inter Entreprises. 20 organismes différents du Technopôle se sont impliqués dans ce projet, dont Metz Métropole qui a réalisé le diagnostic. Cette démarche est destinée à améliorer les conditions de déplacements des salariés du Technopôle et à les inciter à changer de mode de transport en privilégiant des transports alternatifs à la voiture individuelle.

**En matière d'aménagement de l'espace communautaire**, l'intégration d'objectifs d'efficacité énergétique et de limitation des émissions de gaz à effet de serre dans les projets d'aménagement de Metz Métropole est favorable à la dynamique de montée en puissance de l'écoconstruction sur le territoire. Ainsi, les cahiers des charges des cessions de terrains des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) communautaires contraignent les acquéreurs à la construction de Bâtiments Basse Consommation (BBC) : cette exigence de performance fut préalable à l'application de la Réglementation Thermique 2012.

En matière d'aménagement et d'urbanisme de projet, le partage des bonnes pratiques entre les Communes, grâce à l'animation du réseau UrbaniCités par Metz Métropole pour la quatrième année, laisse entrevoir des perspectives croissantes dans ce champ. Visant à organiser et à améliorer les efforts conjoints des Communes et de Metz Métropole en faveur de la ville durable, le programme de l'année 2014 a essentiellement pris la forme d'ateliers de projets autour d'opérations communales actuelles ou futures.

**En matière de politique de la ville et de logement**, Metz Métropole a mis en place des outils variés ces dernières années pour développer une politique de construction et de rénovation des logements soucieuse des enjeux climatiques :

- Intégration d'exigences de performance énergétique dans les constructions neuves ;
- Création d'une aide à l'accession à la propriété intégrant le critère BBC en 2010, devenu le PASS' Logement en 2011 ;
- Développement du programme de la Maison Durable, consistant en une aide à la pierre (réduction du prix de vente) en faveur de l'accession sociale à la propriété pour des logements BBC (a minima).

En outre, Metz Métropole inscrit son action dans le Programme d'Intérêt Général "habitat dégradé" (dispositif prolongé jusque fin 2015) qui vise à accompagner la réhabilitation de 250 logements dégradés en 3 ans et intègre depuis mars 2012 le territoire de la Ville de Metz.

Concomitamment, Metz Métropole a décidé de s'engager dans le programme "Habiter Mieux" au sein de l'axe "développement durable" des "Investissements d'Avenir" de l'Etat. Ce dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements, mis en place et géré par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), permet à Metz Métropole d'accorder une aide supplémentaire si les travaux réalisés améliorent d'au moins 25 % la performance énergétique du logement. L'objectif de ce programme est la rénovation thermique de 140 logements occupés sur 2 ans (de fin 2011 à fin 2015).

**En matière de développement économique**, les enjeux climatiques sont davantage intégrés dans les projets développés. Le Schéma de Développement Economique intègre, par exemple, le développement de la filière écoconstruction dans ses travaux, tout comme les réflexions sur la logistique intègrent la problématique énergétique avec le développement du transport multimodal (notamment le projet Europort Lorraine), ou l'étude d'optimisation des livraisons de marchandises sur le plateau piéton de Metz-centre.

Metz Métropole cherche en outre à s'appuyer sur les établissements d'**enseignement supérieur**, notamment les écoles d'ingénieurs du territoire et l'Université de Lorraine, pour favoriser le développement d'une culture de l'innovation dans le champ des économies d'énergie et de la prévention des déchets (accueil de deux thésards travaillant sur le changement de comportement). Par ailleurs, en tant que maître d'ouvrage, Metz Métropole contribue à la création de l'Institut Lafayette. Il s'agit d'une plateforme ouverte pour le développement et la commercialisation de composants optoélectroniques, à la base par exemple de panneaux solaires de nouvelle génération.

**En matière de gestion des eaux pluviales**, l'adaptation au changement climatique prend son sens grâce à un meilleur dimensionnement des nouveaux ouvrages (conforme à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements pluviaux) ou à la mise en place de solutions alternatives de gestion, permettant de préserver les ressources naturelles : par exemple noues paysagères et lagunages.

**En matière de gestion des déchets**, le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2010-2014 permet de réduire la consommation d'énergie nécessaire à la collecte et au traitement. Dans ce cadre, Metz Métropole a distribué aux particuliers, depuis 2003, plus de 3 800 composteurs individuels et collectifs, ce qui permet de réduire en amont la quantité de déchets à collecter et à traiter. De nombreuses animations sont proposées aux habitants, et notamment l'été avec, par exemple, les plages de Metz et Saint-Privat-la-Montagne. La lutte contre le gaspillage alimentaire est toujours une des priorités du PLPPD avec des actions comme la « Disco Soupe » lors de la semaine européenne de réduction des déchets. La collecte des textiles prend également un essor important grâce à un partenariat avec l'association Tri d'Union. La prévention des déchets et les diminutions de quantités à traiter pourraient toutefois créer un paradoxe car l'incinération des ordures ménagères alimente en partie le réseau de chauffage urbain d'UEM. Toutefois, la mise en service en décembre 2012

de la centrale biomasse de Chambièrre permet de diminuer les parts d'énergies fossiles (gaz et charbon), et ainsi réduire les émissions annuelles d'environ 57 000 T éq. CO<sub>2</sub>.

Par ailleurs, la conteneurisation des déchets a commencé à se déployer sur le territoire par une expérimentation sur les Communes de Montigny-lès-Metz, Metz, Woippy et Saint-Privat-la-Montagne. Cet ambitieux programme doit permettre d'améliorer le cadre de vie mais également d'assurer de meilleures conditions de travail aux ripeurs et de contribuer à une gestion optimisée des ressources de l'agglomération avec, par exemple, une optimisation du nombre des tournées de collecte.

En synthèse, on observe que Metz Métropole développe de nombreuses initiatives afin de lutter contre le changement climatique. Au-delà de la mise en cohérence liée à la récente approbation du PCET, plusieurs initiatives en matière de planification et de mise en place de méthodes de travail transversales pourraient permettre de déployer une politique plus intégrée entre les compétences liées aux transports, à l'aménagement, à la politique de la ville, au logement, au développement économique, à la gestion des réseaux et des déchets.

### **2.1.2 Bilan au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ne fait pas encore l'objet d'une compétence spécifique, mais constitue une priorité intégrée dans de nombreux projets de Metz Métropole.

La problématique est tout d'abord de développer une meilleure connaissance des enjeux liés aux ressources et aux milieux naturels qu'il s'agit de mieux répertorier et caractériser afin de maintenir la biodiversité et la qualité des paysages. Les études de définition des Trames Verte et Bleue de l'agglomération, entamées en 2012 et réalisées en articulation avec le SCoTAM, ainsi que les réflexions sur la prévention des inondations vont dans ce sens.

Les Trames Verte et Bleue constituent un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus par la nature, en prenant en compte les activités humaines. La première partie de la démarche a permis de hiérarchiser les différents couloirs écologiques, d'identifier les principaux points noirs du réseau écologique, mais aussi d'établir des préconisations pour la préservation de la biodiversité et des milieux. La deuxième partie de la démarche s'est quant à elle attachée à travailler lors d'ateliers avec les communes membres pour mettre en perspective ces éléments au regard de l'évolution du territoire et de leurs projets d'aménagement. Concrètement, les Trames Verte et Bleue sont maintenant destinées à être intégrées dans les documents d'urbanisme des différentes collectivités concernées, en concertation avec l'ensemble des élus des Communes membres de l'agglomération.

Metz Métropole a également marqué son engagement dans le développement de politiques publiques en faveur de la biodiversité en prenant en charge la maîtrise d'ouvrage du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ». Cette démarche va permettre de développer en interne une expertise opérationnelle de gestion d'un site naturel à haute valeur écologique, mais également de structurer de nombreux acteurs à

travers la mise en œuvre de contrats et chartes Natura 2000 avec les agriculteurs et les forestiers par exemple. La mise en œuvre d'un plan de fréquentation, la mise à jour des données scientifiques concernant les pelouses calcaires et l'accompagnement des porteurs de projets d'activités sportives et récréatives sur le site ont bénéficié d'un fort intérêt de la part des différentes parties prenantes dans l'animation du site.

**En matière d'entretien et de préservation des cours d'eau**, une approche globale a été menée pour garantir la qualité de l'eau du ruisseau Saint Pierre qui rejoint la Seille, mais également pour optimiser les flux de rejet afin de limiter les risques d'inondation. Des travaux de renaturation et de réméandrage du ruisseau sont en cours de définition.

**En matière de transports**, les aménagements urbains autour du projet METTIS sont par exemple favorables à la réintroduction de la nature en milieu urbain. Des mesures d'intégration paysagère ont été prises.

**En matière d'aménagement de l'espace communautaire**, les projets menés par Metz Métropole intègrent, comme dans le cas des enjeux climatiques, de nouvelles exigences en matière d'écoconstruction et de conception durable des espaces publics. Le Parc du Technopôle illustre parfaitement la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement avec la mise en œuvre d'un parc urbain de part et d'autre d'un ruisseau, assurant des fonctionnalités écologiques importantes. Dernièrement, avec l'initiation d'une procédure de ZAC sur les anciens sites militaires du camp de Tournebride et de la Résidence du Général, le projet de reconversion de l'ex-BA128 est en cours et ouvre la voie à l'aménagement d'une trentaine d'hectares à haute valeur ajoutée commerciale et environnementale. Il s'agit en effet d'équilibrer intensité bâtie et paysagère en accueillant un espace commercial et de loisirs qui doit faire une large part aux espaces naturels existants : préservations d'étangs, de parcs boisés et d'espaces forestiers qui ne seront intégrés qu'en partie aux espaces à aménager de la ZAC.

**En matière de développement touristique**, Metz Métropole porte un projet ambitieux de rénovation et de valorisation du Mont Saint-Quentin grâce à une démarche innovante de plan de gestion de site classé qui couvre 1375 hectares. Après la dépollution du site par le Ministère de la Défense et une étude de mise en sécurité du site, une approche intégrant mise en valeur du patrimoine bâti militaire, approche paysagère et préservation et gestion des milieux naturels, forestiers et agricoles a été lancée. L'objectif est d'obtenir une vision globale du site, utilisé comme espace de loisirs par les habitants de l'agglomération, pour organiser et orienter une gestion et un aménagement exemplaire. Ce plan de gestion va se construire avec l'aide d'ateliers participatifs en partenariat avec le Conseil de développement Durable de Metz Métropole afin d'être au plus proche des habitants et des usagers du site.

Par ailleurs, un itinéraire gourmand et culturel a vu le jour en partenariat avec le Conseil Général dans le cadre de la Route des vins de Moselle. Pas moins de 25 kilomètres ont été balisés entre Féy et Rozérieulles, où l'on peut conjuguer rencontres, savoir-faire et balades. Cet itinéraire s'est agrandi en 2014 avec une seconde portion.

**En matière de gestion des eaux pluviales**, l'action de Metz Métropole contribue à la préservation des ressources par :

- L'intégration de la problématique pluviale dans les aménagements de zones nouvelles ;
- La protection des bassins de rétention des eaux pluviales, qui nécessitent par ailleurs un travail paysager afin de s'inscrire harmonieusement dans le cadre de vie ;
- L'épuration des eaux pluviales parfois polluées, qui donne naissance à des projets novateurs comme la création d'un lagunage (en zone inconstructible) ;
- L'intégration graduelle de certains ouvrages à l'écosystème local : des réserves d'eau pluviale, comme les deux lacs du Technopôle, acquièrent peu à peu une vraie valeur naturelle (développement de la biodiversité).

**En matière de gestion des déchets**, outre le Programme Local de Prévention déjà mentionné au titre de la lutte contre le changement climatique mais qui contribue également à préserver les ressources naturelles, une plateforme de compostage gérée par Haganis assure le traitement des déchets verts à l'échelle de Metz Métropole. Les quelques 16 800 tonnes annuelles de déchets verts, converties en compost pour environ 30 % de leur masse, permettent non seulement de répondre aux besoins des Communes (traitement de leurs espaces verts) mais aussi de commercialiser des surplus. De plus, Metz Métropole a financé à hauteur de 75 % les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la déchèterie de Marly visant à améliorer les possibilités de tri et la capacité d'accueil mais aussi de sécuriser et de fluidifier les voies d'accès.

Par ailleurs, Metz Métropole propose depuis plusieurs années à ses habitants, lors de la Semaine du Développement Durable, des initiatives en faveur de la préservation du cadre de vie. De la découverte des aménagements urbains et architecturaux respectueux de l'environnement aux ateliers « économie d'énergie », en passant par la découverte des produits locaux et leurs transformations, les animations destinées au grand public permettent de mieux comprendre les politiques publiques en faveur d'un développement durable, mais également de se doter d'astuces pratiques pour être soi-même exemplaire au quotidien.

Metz Métropole développe donc différentes actions en faveur de la protection des milieux naturels et des ressources. Un défi d'importance reste encore peu traité : l'étalement urbain, fortement consommateur de terres naturelles ou agricoles (92 hectares par an entre 1945 et 2008) et facteur d'imperméabilisation des sols, constitue une réalité prégnante sur l'agglomération et au-delà de celle-ci.

### **2.1.3 Bilan au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**

Metz Métropole agit de manière transversale pour contribuer à renforcer la solidarité sur son territoire :

**En matière de transports**, le nouveau réseau est plus performant, mais au-delà du gain de temps, il permet à davantage de personnes de se déplacer sur l'agglomération. En ce sens, le réseau de transport en commun LE MET' est plus « maillé ». La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a déployé son nouveau réseau au service de ses 230 000 habitants. Le constat effectué par Metz Métropole, avait montré la nécessité d'une mise en adéquation du réseau avec les nouveaux besoins de la population, par l'accompagnement du développement de l'agglomération et des évolutions des pratiques urbaines. Ainsi, plusieurs services complémentaires ont été déployés comme l'adaptation des cadences lors des grands événements festifs, la nouvelle grille tarifaire pour tous les jeunes de 18 à 26 ans, actifs ou demandeurs d'emplois, la mise en place d'une tarification sociale et solidaire ou encore l'application smartphone dédiée au MET'.

Le nouveau réseau offre une amplitude de desserte plus importante. En effet, les lignes principales du réseau dont Mettis circulent dès 5h00 du matin et ce jusqu'à 21H. Mettis circule jusqu'à minuit. Quatre lignes de soirée Flexo assurent des départs du complexe cinématographique de Saint-Julien-les-Metz et du centre-ville à 22H15, 23h15 et 00H15 et desservent les secteurs des quatre lignes fortes.

Depuis octobre 2013, l'ensemble du territoire est couvert par un système de mobilité globale offrant une desserte fine, attractive et hiérarchisée capable de rendre les différents modes de transport accessibles au plus grand nombre, sans aucune distinction. C'est pourquoi, afin de favoriser l'accès à tous les types de personnes handicapées au réseau de transport en commun LE MET', une grande campagne d'aménagement des arrêts a débuté en 2013. Elle vise à rendre tous les arrêts accessibles sur une durée de cinq ans.

En outre, la structuration de l'offre, les interconnexions et l'intermodalité entre les différents modes de transport en font un véritable réseau global unique, autrement dit un véritable réseau d'agglomération, quels que soient les usagers et les secteurs concernés, comme l'illustre entre autres le positionnement d'abris à vélos sécurisés VELOMET' à proximité des lignes METTIS.

LE MET' assure ainsi une couverture totale du territoire. Son offre claire et lisible permet, à partir de chaque point de l'agglomération, de rejoindre les pôles d'emploi et de service. Le MET' donne accès aux zones commerciales et irrigue les zones industrielles. La plupart des lignes convergent vers la gare SNCF, espace multimodal. Elles deviennent ainsi le complément naturel à l'offre existante vers les liaisons transfrontalières, les lignes TGV et TER, ou encore des liaisons aériennes au départ de l'aéroport régional.

Le projet de transports en commun de Metz Métropole se situe au cœur d'un système global et complet de mobilité où la fluidité de l'ensemble de la chaîne de déplacement est le gage de l'efficacité et de l'attractivité du réseau.

**En matière d'aménagement de l'espace communautaire**, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), portant sur l'ensemble des sources de bruit liées aux transports terrestres et aux sites industriels potentiellement bruyants, a permis d'identifier les nuisances sonores et leur répartition géographique. Il propose également aux gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires des actions et des aménagements en faveur de la diminution du bruit dans les zones identifiées comme bruyantes. Dans un

objectif de prévention du bruit dans l'environnement, il préconise aussi la pérennisation de zones calmes.

L'accès à Internet haut débit pour tous est aujourd'hui un enjeu majeur de développement pour les communes de Metz Métropole, mais il traduit surtout la mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour réduire la fracture numérique. Lancé en janvier 2012, le projet « haut débit pour tous » a permis à 13 Communes de voir leur débit Internet augmenter de façon significative. L'ensemble des 44 Communes est depuis fin 2013 raccordé au haut débit, ce qui permet à chaque foyer (à l'exception de quelques foyers isolés sur les communes de Coin-lès-Cuvry, Amanvillers, Augny, et Marieulles Vezon) de pouvoir souscrire à une offre de type triple play (internet, TV, téléphone). La couverture FTTH (fibre optique) de l'intégralité du territoire de Metz Métropole sera réalisée avant le 31 décembre 2020.

**En matière de logement**, par son 2<sup>e</sup> PLH, Metz Métropole soutient financièrement la réhabilitation du parc privé, ou encore les rénovations menées par les bailleurs sociaux. Il s'agit, au travers de ce soutien financier, d'éviter que ne se forment sur le territoire des poches d'habitat indigne, mais aussi de soutenir la bonne qualité du parc locatif sur l'agglomération. L'action de Metz Métropole porte donc sur la dimension qualitative de l'offre, mais aussi sur sa dimension quantitative, suite au constat de besoin soutenu de logements sociaux et très sociaux. Un prix de charge foncière réduit a été proposé pour les logements aidés dans la principale ZAC portée par Metz Métropole : le Quartier de l'Amphithéâtre.

Metz Métropole accompagne les différentes Communes dans leur démarche de construction de logement social. Dans ce cadre, Metz Métropole s'efforce de sensibiliser les petites Communes et de déstigmatiser le logement social. La politique du logement s'est également révélée particulièrement volontariste en matière d'aide à l'accession sociale à la propriété. Mis en place en 2007 (aide directe) et révisé en 2011 (prêt à taux zéro), ce dispositif bénéficie d'un succès croissant et favorise l'accueil de jeunes ménages sur l'agglomération.

**En matière de cohésion sociale et de politique de la ville**, l'action de Metz Métropole se poursuit sur le champ de l'insertion professionnelle :

- Regroupement des missions locales sous une seule et unique structure « Mission Locale du Pays Messin » au 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- Accompagnement de l'opération « Les sentiers de l'avenir » proposant des chantiers de réinsertion réalisés par des jeunes aux petites communes et aux associations,
- Intégration de clauses sociales dans les marchés publics,
- Mise en place du Service Civique,
- Soutient à l'association de la fondation étudiante pour la ville proposant des colocations à loyers modérés pour les étudiants en échange de soutien scolaire et d'actions dans les quartiers défavorisés...

Toutes ces actions concourent à proposer des passerelles d'accès au monde du travail pour des personnes qui en sont aujourd'hui éloignées.

Par ailleurs, Metz Métropole soutient également les actions qui visent à prévenir la délinquance et favorisent l'accès au droit sur son territoire.

Ainsi, Metz Métropole a renouvelé son soutien au financement de la permanence d'un travailleur social à l'Hôtel de police de Metz venant en aide aux victimes et à l'association MARELLE qui agit pour le maintien du lien parents-enfants en cas de difficulté. Enfin en 2013, elle a décidé de participer également au fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Moselle qui permet d'apporter des conseils en matière juridique ou judiciaire aux citoyens.

**La Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine**, adoptée le 21 février 2014 modifie considérablement la Politique de la Ville actuelle. Elle se traduit par :

- La refonte de la géographie prioritaire basée sur un critère unique : le taux de pauvreté. A ce titre, Metz Métropole contient désormais 6 quartiers prioritaires : Borny, Bellecroix, Metz Nord, Sablon Sud, Les Hauts de Vallières à Metz et Saint Eloy-Pré Génie à Woippy.
- Un nouveau contrat de ville à l'échelle de l'agglomération où l'EPCI devient chef de file du contrat de ville.

Le rôle de Metz Métropole est donc d'élaborer le diagnostic, définir les orientations du contrat de ville en lien avec les partenaires, assurer la coordination et l'animation des dispositifs du contrat de ville et mettre en œuvre les actions relevant de ses compétences. Les communes restent opérateurs de proximité du contrat de ville et mettent en œuvre les actions relevant de leurs compétences.

**En matière de développement économique**, l'aménagement des ZAC s'inscrit dans une démarche de développement économique et de recherche d'équilibre entre les activités sur le territoire. Il s'agit de répondre aux besoins croisés des entreprises et des habitants, en assurant la variété des produits et des services proposés localement. Les ZAC communautaires donnent ainsi réponse à des besoins jugés décisifs pour le territoire (santé, artisanat...), tout en permettant de redynamiser certains secteurs de l'agglomération. La mixité sociale et fonctionnelle dans les zones d'activités comme facteur de cohésion sociale a toujours constitué une priorité pour Metz Métropole.

**En matière de gestion des déchets**, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires peut consister en une meilleure répartition des charges. Ainsi, l'unité de traitement des ordures ménagères de Metz Métropole possède une capacité suffisante pour traiter les déchets de territoires voisins. Par ailleurs, la fiscalité liée à la collecte et au traitement des déchets est un autre aspect relevant de la cohésion sur le territoire. Ainsi, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à taux unique a été harmonisée pour l'ensemble des Communes, excepté pour les quatre communes de l'ex -Val Saint Pierre qui sont assujetties à la redevance incitative.

**En matière de culture et de loisirs**, le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné - Metz Métropole (CRR) est particulièrement investi dans des actions de solidarité. Enseignants et élèves s'engagent activement dans des animations diversifiées, tant géographiquement que socialement : journées portes ouvertes, concerts dans les Communes, à l'Opéra-Théâtre, aux Trinitaires, événements organisés dans les maisons de retraite, etc. Ces actions donnent aux musiciens l'occasion de pratiquer leur art, tout en en faisant bénéficier un public parfois éloigné des lieux de concerts.



Les équipements culturels de Metz Métropole s'illustrent également par des relations très étroites avec les écoles : le CRR compte parmi son personnel un intervenant en milieu scolaire, le Musée de *La Cour d'Or* - Metz Métropole accueille de très nombreuses visites de classes. Les écoles sont également invitées aux expositions organisées par le Musée, à des visites de l'Opéra-Théâtre, etc.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Pompidou-Metz s'engage sur la même voie, puisqu'une équipe dédiée est chargée de la relation avec les scolaires. Plus spécifique, la coopération de deux professeurs du CRR avec l'association "La Pédiatrie Enchantée" permet depuis une dizaine d'années de faire franchir à la musique les portes du milieu hospitalier (CHR Metz-Thionville, Centre Départemental de l'Enfance de Metz...).

Deux questions parallèles se posent au regard de la cohésion entre les territoires : celle de la planification, qui n'est pas strictement formalisée et celle de l'échelonnement dans le temps des projets (répartition des investissements et de leur coût dans le temps). La mise en cohérence entre les différents projets de logements entre les Communes, d'une part, et celle des projets d'aménagement, de transport et de développement économique, d'autre part, sont des enjeux particulièrement importants à ce titre.

#### **2.1.4 Bilan au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains**

**En matière de transports, d'aménagement et de gestion des réseaux**, l'amélioration du cadre de vie et de la qualité des services offerts sur le territoire est un objectif affirmé qui vise à n'exclure aucune catégorie de la population (cf. chapitre précédent).

**En matière d'enseignement supérieur**, notons une initiative intéressante : la plateforme "Smart Room" développée par l'école d'ingénieurs Supelec, école d'ingénieurs soutenue par Metz Métropole. Ce projet consacré à l'habitat intelligent peut donner lieu à des applications particulièrement utiles aux personnes à mobilité réduite. De même, Metz Métropole soutient l'association "Challenge Handicap et Technologies" de l'Université de Lorraine.

**En matière de logement**, la question de l'offre de logements sociaux et très sociaux est cruciale à Metz Métropole. Le nombre de logements très sociaux construits au début des années 2000 est particulièrement faible, et plus encore au regard des besoins constatés. La mise en œuvre du 2<sup>e</sup> PLH est l'un des signes de reprise en main de la politique du logement pour offrir des conditions de logement acceptables à tous les publics au sein de l'agglomération.

Le PLH de l'agglomération a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours fin 2014.

Dans un contexte immobilier touché par la crise, Metz Métropole peut se satisfaire de tenir les objectifs fixés, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs.

En effet, en quelques années, l'agglomération a su rattraper son retard dans la production de logements aidés et développer une politique soutenue en matière d'accession sociale à la propriété. Toutefois, des progrès restent à faire dans le domaine du parc privé, notamment pour lutter contre la vacance mais également en matière de stratégie foncière sur le territoire.

La production de logements neufs sur le territoire entre 2011 et 2013 a permis d'atteindre les objectifs de 1000 logements annuels. En effet, 3 540 nouveaux logements ont été recensés (données SITADEL sur le territoire).

La production de l'offre sociale est quant à elle très satisfaisante avec 1495 logements financés pour la période 2011/2013 dont 748 à Metz (rappel des objectifs du PLH : 360 logements aidés par an).

Enfin, il est important de souligner que le déficit SRU continue de baisser progressivement chaque année avec 351 logements manquants au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (date de l'inventaire SRU de l'Etat). Les communes concernées ont plusieurs projets qui permettront de résorber ce déficit.

**En matière de culture et de loisirs**, l'objectif d'assurer un accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles et de loisirs passe par des réponses aux questions relatives aux conditions d'accueil, à la tarification et à l'offre d'événements.

En matière de tarification, le Musée de La Cour d'Or et le Centre Pompidou-Metz sont intégrés au *Pass Musées* depuis début 2013. Ce dispositif permettant de les relier à un réseau de 280 sites déjà existants et localisés en Alsace, en Franche-Comté, en Suisse et en Allemagne.

La politique du Musée de *La Cour d'Or* – Metz Métropole en direction des personnes handicapées est particulièrement volontariste. A une tarification incitative s'ajoute une vaste opération destinée à élargir l'accessibilité des salles aux personnes à mobilité réduite : aujourd'hui, près de 2/3 des salles leur sont accessibles. Les autres types de handicap sont également pris en compte dans les réflexions menées : le Musée permet aujourd'hui aux personnes ayant un handicap visuel de découvrir par le toucher toutes les œuvres en pierre (soit une partie importante de la collection), et envisage à plus long terme d'aménager un cheminement au sol. De même, le Musée a mis en place un "service des publics" qui organise des animations à destination des enfants ou encore des reconstitutions historiques, dans le but d'amener un public toujours plus large au Musée.

Les choix effectués en matière de tarification facilitent l'accès aux pratiques culturelles. Les élèves désirant s'inscrire au CRR se voient appliquer des tarifications selon leur provenance géographique : aux élèves de Metz Métropole les droits d'inscription les plus faibles. Quant aux droits d'inscription eux-mêmes, ils se situent dans la moyenne des droits demandés par les conservatoires de même niveau.

Autre exemple, le prix du billet d'entrée au Musée est particulièrement incitatif. La tarification prévoit la gratuité pour un public relativement vaste : moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, etc. Les personnes handicapées bénéficient d'un tarif d'entrée réduit (1,50 €). Les billets d'entrée aux spectacles de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole sont également accessibles, notamment pour les moins de 26 ans, qui bénéficient d'un tarif très attractif.

Enfin, tous les équipements culturels de Metz Métropole mènent une politique d'animation active. Les événements sont nombreux : concerts du CRR, conférences organisées au Musée,

apéritifs-concerts des artistes du Chœur et représentations du ballet de l'Opéra-Théâtre pour les écoles de l'agglomération.

Par ailleurs, afin de faire découvrir la richesse de son patrimoine naturel et historique à ses habitants, Metz Métropole s'est dotée d'une compétence relative à la création, la gestion et l'entretien de sentiers de randonnée dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ce projet a pour ambition de proposer au plus grand nombre de nouveaux parcours de promenade à pied, en vélo, à cheval ou encore en roller dans un cadre de qualité.

Au Val Saint-Pierre, un complexe sportif, proposant une offre variée d'activités sportives mais répondant surtout aux besoins des associations et des habitants, accueille près de 1 800 usagers par semaine dont la moitié de scolaires. Cet outil a été pensé pour accompagner les jeunes du Val Saint-Pierre dans leur épanouissement et leurs loisirs, mais également de manière intégrée puisqu'un service de transport a été mis en place spécifiquement pour desservir le site et faire venir les scolaires. L'accès au complexe est gratuit pour tous les habitants du Val Saint-Pierre affiliés à une association utilisant le complexe.

En partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt, un service de prêt d'ouvrages divers (livres, CD, DVD...) est proposé gratuitement aux habitants du Val Saint-Pierre, de même que des activités ludiques à travers des séances de lecture, ateliers contes, soirées à thème...

### **2.1.5 Bilan au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

**En matière de transports**, la nouvelle délégation de service public "pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport de personnes à mobilité réduite" de Metz Métropole intègre la refonte du réseau de transports urbains et la question des modes de déplacement doux. Assurée par les Transports de l'Agglomération de Metz Métropole (TAMM), elle a pour objectif de développer des nouveaux modes de déplacements durables et de favoriser l'intermodalité.

Concrètement, les mesures proposées sont : la mise en place de vélos en location longue et courte durée, des parkings de stationnement pour les vélos, ainsi qu'un partenariat avec Citiz pour favoriser l'autopartage.

Ces différentes actions sont déjà efficaces et devraient se développer dans les prochaines années.

**En matière de développement économique**, la réflexion porte essentiellement sur le soutien à la structuration de filières liées à "l'économie verte" : écoconstruction, innovation dans le champ des matériaux (pôles de compétitivité Fibres et Matériaux), "reverse logistics", etc.

Ces initiatives sont favorables à faire évoluer l'économie locale vers des systèmes de production plus responsables. Metz Métropole travaille également en lien avec les chambres consulaires pour sensibiliser les entreprises aux enjeux environnementaux.

On soulignera également le déploiement d'une stratégie en faveur de l'agriculture périurbaine et des circuits courts, mais aussi sur des actions de sensibilisation et de communication autour de l'alimentation par la mise en place début 2012 de livraisons de paniers de légumes biologiques destinés aux agents de Metz Métropole. Les Animations Gourmandes, dont l'objectif est de soutenir une production agricole de proximité et de qualité, sont par exemple devenues un rendez-vous incontournable pour faire se rencontrer producteurs et consommateurs d'un même bassin de vie (5 éditions en 2014 et 1 événement lors du salon Agrimax). Le soutien aux initiatives des professionnels agricoles et aux entreprises agricoles concourent au rapprochement entre producteurs et consommateurs (barbecue géant des jeunes agriculteurs, congrès national des jeunes agriculteurs, salon Agrimax) Un site internet dédié à la promotion des producteurs et des lieux de vente de produits locaux (MIAMM : Mon Incroyable Assiette Metz Métropole) permet désormais au grand public de consulter l'offre de produits locaux sur le territoire. Des mises en relations entre producteurs et organisateurs d'événementiels se font ponctuellement sur demande des organisateurs.

Pour poursuivre la structuration de cette filière, le projet d'Agrobiopôle (70 ha) sur la BA128 propose de réaliser sur un même site d'intérêt communautaire un aménagement structuré autour d'activités agricoles innovantes et de haute qualité. L'objectif est de réunir production, transformation, vente et valorisation des produits agricoles locaux et présenter au grand public les nouvelles formes d'agriculture. Le travail est engagé avec un réseau de partenaires (lycée agricole de Courcelles Chaussy et sa formation en maraîchage biologique, Centre des Groupements des Agrobiologistes de Lorraine, Terres de liens, Planète légumes, la Direction Départementale des Territoires, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Cap Entreprendre, la Chambre d'Agriculture, les jeunes agriculteurs de Moselle) pour la mise en place d'un espace test en maraîchage biologique. L'objectif est de créer une « pépinière d'entreprises » agricoles pour accompagner les porteurs de projet formés en maraîchage biologique à la concrétisation de leur ambition professionnelle. L'apiculture sera également présente avec l'installation de la coopérative apicole du pays messin. Un pôle d'élevage innovant autour du bien-être animal est en cours de préfiguration avec la protection mondiale des animaux de la ferme et trois entreprises innovantes.

Enfin, le déploiement d'un maraîchage en plein champ avec des volumes importants pour alimenter la restauration collective du territoire est à l'étude.

Des études agronomiques, pédologiques et d'évaluation des risques sanitaires ont été conduites permettant de garantir la pertinence de cet espace pour de la production agricole.

En 2014, Metz Métropole a accompagné la candidature des jeunes agriculteurs de Moselle pour accueillir les « Terres de Jim », finale nationale des concours de labour. Le territoire a été retenu avec l'ex-base aérienne de Marly-Frescaty comme lieu de festivité pour l'édition 2015. Il s'agit du plus grand salon d'agriculture de plein air avec 100 000 visiteurs attendus. C'est à la fois une manifestation de présentation des métiers de l'agriculture au grand public et un rendez-vous professionnel.

## **2.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable**

### **2.2.1 L'organisation du pilotage des actions, politiques publiques et programmes**

Depuis toujours existe un équilibre entre le pilotage politique et le pilotage opérationnel des projets :

- L'organisation de la gouvernance de Metz Métropole, reposant sur une participation active et continue à la fois de l'exécutif mais également des Maires des Communes, permet de coordonner les politiques publiques mises en œuvre au niveau de l'agglomération avec les intérêts et attentes des Communes. Parallèlement, au regard des approches transversales de nombreux projets, leur gestion en mode projet permet d'associer les différents acteurs, qu'ils soient politiques ou techniques.

- De nouveaux outils de partage de pratiques et de réflexions communes ont été construits, au-delà de la concertation politique formelle, pour permettre aux Communes de converger progressivement vers des visions partagées de leur développement : il s'agit notamment des clubs de Communes ClimatCités et UrbaniCités, sur les champs de l'énergie et de l'urbanisme durable.

### **2.2.2 La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions, politiques publiques et programmes**

Tout d'abord, la construction du Projet de Territoire a reposé sur une large consultation, puisqu'elle a permis de recueillir des propositions de la part de 2 300 habitants, travailleurs, usagers, élus ou techniciens de Metz Métropole. Le Conseil de Développement de Metz Métropole et l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle) ont également réfléchi à l'avenir du territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de la participation citoyenne de Metz Métropole, les agents ont pu bénéficier d'un moment d'échanges sur les pratiques participatives.

La politique de communication de Metz Métropole est particulièrement proactive et confirme que les possibilités d'information des citoyens sur les politiques communautaires sont nombreuses : site web, bimensuel "Metz Métropole le Mag", rapport d'activité, etc. Metz Métropole dispose également d'une stratégie de communication via les réseaux sociaux qui permet de favoriser les échanges entre l'institution et les habitants.

De nombreuses actions de proximité sont menées vers les acteurs et les citoyens afin d'associer usagers et bénéficiaires des politiques communautaires. Ainsi, les agents de Metz Métropole vont tous les ans à la rencontre des habitants du territoire à l'occasion des permanences à la Foire Internationale de Metz.

De même, le Programme Local de Prévention des déchets repose en grande partie sur l'intégration des citoyens dans la démarche. Des événements avec les habitants sont

également organisés dans le cadre du Plan Climat - Energie Territorial : conférences et stands de l'ALEC du Pays Messin dans les Communes, Apéros Energie permettant aux citoyens d'adopter une série d'éco-gestes dans leur vie quotidienne, etc.

Metz Métropole a également initié une démarche de mécénat culturel pour rassembler les entreprises qui souhaitent s'engager à ses côtés pour forger ensemble l'image et l'identité culturelle du territoire. Cette démarche permet de développer des relations privilégiées entre le tissu économique et l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, le Musée de La Cour d'Or, le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de Metz Métropole ou encore le Pôle Archéologie Préventive de Metz Métropole. Pour le cas de l'Opéra-Théâtre, c'est aussi une manière de s'associer à un centre de production de spectacle vivant, réunissant artisans, techniciens et artistes permanents, avec un savoir-faire qui s'exporte nationalement mais aussi en Europe.

### **2.2.3 La transversalité / globalité des actions, politiques publiques et programmes**

Au-delà du pilotage de l'ensemble des politiques communautaires par l'équipe de la Direction Générale, plusieurs outils (dont le journal interne et le nouvel intranet) permettent aux agents des différents services de se tenir informés des projets menés au sein de la collectivité, et donc de développer une vision transversale de leurs actions.

Enfin, le développement de la "gestion de projet" entraîne une amélioration de la transversalité entre les différentes politiques publiques mises en œuvre. Ainsi, un outil collaboratif de gestion de projet permet d'optimiser le management en mode-projet.

### **2.2.4 Un dispositif d'évaluation et une évaluation partagés des actions, politiques publiques et programmes et l'inscription de ces dernières dans une dynamique d'amélioration continue**

Ces deux principes couvrent plusieurs dimensions relevant de la gestion de la performance et du management de la qualité :

- L'analyse des besoins : prise en compte des besoins exprimés par les usagers et bénéficiaires, réalisation de diagnostics et actualisation, etc.
- Le système de suivi des politiques et programmes : existence d'indicateurs, mode d'évaluation, prise en compte des leçons tirées de l'expérience, etc.
- L'innovation dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets : valorisation de la prise d'initiatives, mise en œuvre d'actions nouvelles, etc.
- L'adaptation des compétences aux objectifs des politiques menées : analyse des besoins de formation des agents, formation continue, etc.

#### **L'analyse des besoins**

Metz Métropole dispose d'un nombre important d'informations sur les caractéristiques de son territoire. De nombreux domaines de compétence de Metz Métropole sont couverts par des études de diagnostic. Ces données sont régulièrement actualisées.

Les diagnostics réalisés depuis 2010, dans le cadre de l'élaboration du SCoTAM, mais aussi de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, permettent de

mettre en perspective l'ensemble de ces données sur un périmètre plus large que celui de Metz Métropole, ce qui permet une meilleure appréhension des enjeux du territoire.

L'adhésion au réseau Terres en Villes de Metz Métropole et de la Chambre d'Agriculture de Moselle permet d'évaluer annuellement les actions, tant sur le volet amont de l'agriculture périurbaine (foncier agricole et planification) que sur les débouchés de l'ensemble de la filière.

### **Le système de suivi des politiques et programmes**

La collectivité continue d'investir sur l'organisation de son fonctionnement, comme l'illustre la formalisation d'un pôle dédié à l'organisation, aux méthodes et au contrôle de gestion. Cette équipe accompagne les autres pôles de la collectivité vers une amélioration et une modernisation de leur organisation, de leurs méthodes de travail, notamment par la mise en place de nouveaux outils informatiques. Elle a également pour vocation d'apporter aux décideurs et aux acteurs des politiques communautaires une connaissance et des outils de pilotage de l'activité gérée par Metz Métropole. La collectivité s'est donc naturellement engagée dans la construction d'un système de suivi de ses politiques, fiable et performant, basé sur le développement d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs en lien avec le projet de territoire.

En complément du pilotage des politiques publiques, on peut attendre des avancées rapides sur le suivi des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre puisque Metz Métropole a réalisé son PCET (Bilans Carbone® Territoire et Patrimoine et Services suivis du plan d'action) qui constitue un nouvel outil de suivi et de pilotage des politiques publiques.

Le Conseil de développement durable s'est également investi dans l'évaluation a posteriori de son action après 5 ans d'existence. Cette démarche exemplaire fait l'objet d'un suivi particulier par la Coordination Nationale des Conseils de Développement.

### **L'innovation dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets**

Metz Métropole présente plusieurs projets ambitieux portant des modalités de mise en œuvre innovantes. Au sein de l'institution, la culture administrative de Metz Métropole laisse la place aux idées neuves. De même, les prises d'initiatives sont souvent valorisées.

### **L'adaptation des compétences aux objectifs des politiques menées**

S'appuyant entre autres sur la démarche des fiches emplois-métiers, des actions de formation interne sont organisées sur des axes ciblés. Il existe une volonté de renforcer cette approche en lien avec les objectifs déterminés par les élus. Ainsi plusieurs axes de formation ont été engagés : acquisition des bases de l'environnement informatique pour les agents non familiarisés avec ces outils, gestion des conflits, gestion du stress, formation sur le reclassement professionnel, conduite de réunion, gestion de projet, réglementation thermique,...

### 3. LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

#### 3.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

##### 3.1.1 L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

###### L'éco responsabilité entre dans le quotidien des agents.

Le réseau interne M<sup>2</sup>D<sup>2</sup> (Metz Métropole Développement Durable), par le biais d'environ 25 référents volontaires, contribue à développer les bons réflexes de tous et l'exemplarité de la collectivité. De nombreuses initiatives sont prises pour atténuer l'impact du fonctionnement quotidien de Metz Métropole sur l'environnement.

Le thème "maîtrise des consommations d'énergie" a débouché sur plusieurs actions concrètes : extinction des façades de Harmony Park entre 22h et 6h, pédagogie orale portant sur le chauffage, diaporama d'éco-gestes diffusé dans les services, optimisation de l'éclairage, campagne de communication pour sensibiliser les agents...

Trois composteurs collectifs ont également été installés en pied d'immeuble à Harmony Park et au Centre technique communautaire, ainsi que deux composteurs à la Maison de l'Archéologie Préventive afin de valoriser les déchets organiques produits sur place, mais aussi les déchets domestiques des agents ne disposant pas de composteur à domicile.

Enfin, des enquêtes menées notamment par la Direction Commune des Services Informatiques et le réseau M<sup>2</sup>D<sup>2</sup> ont permis de mettre en évidence des mesures à adopter afin de rendre la gestion des impressions plus efficace et plus éco-responsable. Plusieurs services expérimentent d'ailleurs un nouveau serveur d'impression.

Concernant les déplacements des agents, et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Inter Entreprises du Technopôle, pas moins de 73% des agents concernés ont répondu au questionnaire permettant de mieux comprendre leurs habitudes de déplacements domicile-travail et lors de la pause méridienne. Les agents disposent actuellement de Pass'bus pour effectuer leurs déplacements professionnels, directement accessibles par un outil de réservation en ligne. En outre, la moitié du coût de leur abonnement de transport (trajets domicile – travail) est prise en charge par Metz Métropole. De même, quelques vélo-électriques sont mis à disposition des agents pour effectuer des déplacements professionnels courts, voire pour des déplacements sur la pause méridienne. Ces mesures seront intégrées au sein de la démarche structurée de Plan de Déplacements qui permettra également de nouvelles avancées sur l'optimisation des déplacements en voiture individuelle des agents de Metz Métropole.

La rubrique "Développement Durable" au sein du journal interne est un vecteur de sensibilisation des agents aux pratiques écoresponsables, et notamment aux économies d'énergie. De même, la diffusion orale et par diaporama, de la part des référents au sein de leur entité de travail, fait partie intégrante de la démarche. Un mini-film rappelant les écocgestes et tourné avec des référents M<sup>2</sup>D<sup>2</sup> est d'ailleurs disponible sur l'intranet.



On peut par ailleurs souligner la qualité de cette campagne de communication sur les écogestes menée par M<sup>2</sup>D<sup>2</sup> qui a permis à Metz Métropole de remporter le Grand Prix Cap'Com catégorie "communication interne" fin 2013.

**La dématérialisation est mise au service de la diminution de la consommation de papier.**

Modernisation et amélioration des procédures de travail, clarification des prises de décisions, gain de temps, réduction des coûts mais aussi portée écologique, les nombreuses initiatives de dématérialisation entreprises depuis 2012 contribuent à l'optimisation de la consommation de papier. Au niveau des procédures et de la communication internes, la dématérialisation repose sur plusieurs outils que les agents se sont bien appropriés :

- L'ancien intranet a laissé place à une interface de travail plus conviviale, optimisée, personnalisable et accessible à tous les agents. Cet outil a été conçu comme une véritable plateforme d'information et de ressources. Il facilite le travail, améliore la communication interne et le partage des informations, notamment grâce à des espaces de travail partagés permettant un travail collaboratif. Par des fonctionnalités utiles comme l'annuaire interne, la demande de congés, la réservation de salles, les règlements ou les modèles de documents, l'intranet s'est rapidement inscrit dans le quotidien des agents. L'existence d'un extranet pour les élus favorise la dématérialisation des documents.
- La plupart des procédures sont d'ores et déjà dématérialisée (délibérations, flux financiers ordres de mission, bons de commande, courriers...), ou en passe de l'être.

La difficulté de recourir à la dématérialisation pour certains actes vient parfois limiter la possibilité du "zéro papier" au stade final de la procédure.

Toutefois, la mise en place, début 2014, d'une convention de partenariat entre Metz Métropole et la Direction Générale des Finances Publiques vise notamment la dématérialisation complète des pièces comptables pour l'émission des mandats de dépenses et des titres de recettes d'ici 2 ans.

**La qualité des emplois et des conditions de travail sont au centre des préoccupations.**

Metz Métropole emploie près de 800 personnes et assume son rôle d'employeur responsable. Ainsi, les contrats proposés sont en majorité à temps plein, le temps partiel résultant d'une demande de l'agent. L'implication des agents dans l'exercice de leurs missions peut s'illustrer par les nombreuses actions de formations et les groupes de travail. A titre d'exemple, au sein du Pôle Gestion des Déchets, les agents ont été associés à l'évolution de leurs conditions de travail : propositions sur le règlement de collecte, sur l'organisation...

Enfin, outre la médecine du travail, Metz Métropole fait de la qualité des conditions de travail une priorité avec le déploiement de plusieurs actions pour la sécurité de ses agents et l'élaboration de son Document Unique. Ce dernier point a nécessité un important travail effectué en lien direct avec de nombreux agents de la collectivité. Après une phase

d'évaluation et la définition d'un plan d'action priorisé, ce dernier est actuellement en cours de déploiement.

Au-delà des questions d'hygiène et de sécurité, Metz Métropole a engagé dès 2012 des démarches de prévention des risques chimiques (liés à l'utilisation quotidienne de produits chimiques par les agents) et des risques psycho-sociaux (RPS), destinées à favoriser le bien-être au travail des agents. Une écoute téléphonique 24h/24, gratuite, de psychologues avait d'ailleurs été mise en place dès la fin 2011. Les cadres veillent également à ce que la croissance rapide de Metz Métropole et le foisonnement de projets importants ne génère pas un trop haut niveau de stress au sein des équipes. Depuis 2013, Metz Métropole a engagé un partenariat avec le CNFPT et l'Agence Régionale sur l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) pour la structuration de sa démarche et la réussite de ses actions de prévention des risques psychosociaux. La formation des principaux acteurs concernés par la prévention a été une des premières étapes de cette intervention. Plusieurs pôles pilotes ont été identifiés pour la mise en œuvre de cette démarche qui sera ensuite généralisée à l'ensemble des pôles de Metz Métropole. Plusieurs actions ont déjà pu être identifiées comme transversales à l'ensemble des pôles. Des ateliers « management » ont été également proposés aux encadrants afin d'échanger et de capitaliser sur les bonnes pratiques concernant la gestion d'équipes. Le journal interne informe d'ailleurs régulièrement les agents de cette démarche globale et sert également d'outil de mise en œuvre en s'attachant par exemple à traiter de thématiques liées au quotidien des agents comme l'ambiance au travail.

Parallèlement, Metz Métropole a lancé une réflexion sur l'optimisation du fonctionnement de l'administration dans le but de mieux adapter l'organisation aux enjeux actuels et futurs de l'agglomération, de mettre en place des procédures clarifiant le fonctionnement et d'améliorer la circulation de l'information et la communication interne. Cette démarche vise également l'instauration d'une dynamique permettant de développer une vision partagée sur la prise de décision et de renforcer la cohésion d'équipe dans un contexte de mise en place de modes de fonctionnement fondée sur le respect, la collégialité et la responsabilité individuelle et collective.

Par ailleurs, Metz Métropole a fait évoluer les prestations proposées aux agents en matière de mutuelle et de prévoyance. Les différents niveaux de couverture proposés, de même que la participation versée par l'employeur, y compris sur le risque prévoyance, ont permis de faire diminuer le coût des cotisations à la charge des salariés et en conséquence à permettre à la plus grande majorité possible d'être couverts sur les risques santé et prévoyance.

Enfin, parce que l'épanouissement de tous passe aussi par la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et d'évoluer professionnellement, la formation est un enjeu bien pris en compte. Avec un budget annuel conséquent, formations et formations assistées sont proposées à tous. De même, Metz Métropole pratique depuis 2011 le système d'entretien professionnel annuel d'évaluation qui vise à instaurer un dialogue entre chacun des agents et leur encadrant direct.

### **3.1.2 L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique**

Il a été décidé de faire de l'achat public un levier pour l'insertion professionnelle et l'emploi et d'appliquer aux marchés d'un montant minimum de 200 000 € un pourcentage des heures réservées à l'insertion arrêté à 6% du volume horaire de la totalité du marché. De même et de manière spécifique, un lot a été réservé à un Centre d'Aide par le Travail dans le cadre d'un marché d'entretien des espaces verts. Enfin, afin d'assurer l'animation, le pilotage et la coordination du dispositif, Metz Métropole mutualise avec la Ville de Metz un chargé de mission "clauses sociales".

Une politique interne structurée visant à la généralisation des critères environnementaux pour les marchés publics de fournitures, services et travaux est en cours de déploiement, et a permis de passer de 12 % de marchés publics avec critères (ou sous-critères) environnementaux en 2013 à près de 30% en 2014, parmi lesquels :

- L'intégration dans les critères de choix du niveau de consommation et d'émission de CO2 pour l'acquisition de véhicules,
- L'utilisation de produits « respectueux » de l'environnement pour les prestations de nettoyage des bacs à ordures ménagères,
- L'achat de papier écolabellisé, recyclé ou issu de forêts éco-gérées,
- le recours à des produits issus de l'agriculture biologique ou locale pour les prestations de traiteurs,
- La bonne gestion des déchets des travaux de signalisation et de pose de mobilier urbain.

### **3.1.3 La gestion durable du patrimoine de la collectivité**

Les nouveaux bâtiments de Metz Métropole reflètent une prise de conscience progressive quant aux enjeux de l'efficacité énergétique :

- Le récent Centre Technique Communautaire, qui accueille le Pôle Gestion des Déchets, présente une conception intéressante des hangars à poids-lourds. Semi-enterrés, alimentés par les rejets des locaux chauffés, ces hangars nécessitent des dépenses énergétiques moindres pour leur chauffage. De même, deux panneaux solaires permettent de chauffer l'eau utilisée pour les douches des ripeurs. Enfin, une cuve récupère les eaux pluviales, ensuite utilisées pour le lavage des camions de collecte des déchets.
- Le bâtiment loué par Metz Métropole pour son siège, "Harmony Park", a bénéficié d'une optimisation de ses consommations énergétiques grâce à la mise en place d'un réduit de nuit (supervision de la pompe à chaleur : contrôle général et réglage de la température d'eau).
- Le Centre de maintenance METTIS (4024 m<sup>2</sup>), de niveau Très Haute Performance Énergétique (consommation conventionnelle d'énergie de 107 kWhEP /m<sup>2</sup> /an, bien inférieure au niveau de la Réglementation Thermique 2005 : 185 kWhEP), inclut également des dispositifs innovants de traitement des eaux usées.

Quant aux déchets, le papier et les cartouches d'imprimante font l'objet de pratiques de tri. Les équipements informatiques de Metz Métropole sont renouvelés tous les 5 ans. En fin de vie, ils sont retournés au fournisseur qui les recycle.

### **3.1.4 L'intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques**

Un outil majeur, qui permet à Metz Métropole de progresser vers une intégration des engagements de développement durable dans la gestion de ses finances, est la prospective à 3-5 ans permettant de mesurer les équilibres budgétaires en intégrant l'ensemble des projets sur lesquels Metz Métropole est engagée. Cette prospective est formalisée dans un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Conformément aux obligations légales, le Pôle Finances a mis en place la dématérialisation des flux entre l'ordonnateur et le comptable public (démarche PES V2).

Par ailleurs, Metz Métropole a le souci d'optimiser ses dépenses, notamment dans son fonctionnement, et elle mène plusieurs projets et réflexions visant une meilleure efficacité. Ainsi, à l'instar de la mutualisation des services informatiques et SIG avec la Ville de Metz, un schéma de mutualisation est en cours de définition afin de proposer un fonctionnement efficace et optimisé financièrement pour Metz métropole et ses communes membres.

Enfin, le choix de produits bancaires sécurisés (absence de produits complexes ou structurés) guide la gestion financière de la collectivité et limite les risques pris pour les générations suivantes. Ainsi, l'intégralité de l'encours de dette mobilisé relève de la catégorie A1 de la charte Gissler (soit le niveau de risque le plus faible).

## **3.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable**

### **3.2.1 Une organisation du pilotage transparente et ouverte**

En complément du pilotage des pratiques citées dans la partie précédente faisant l'objet de dispositifs de conduite de projets, un outil de suivi et de reporting des projets est actuellement mis en œuvre au sein de la collectivité.

Un logiciel courrier a également été mis en place. La gestion dématérialisée des flux entrant et sortant de courriers permet ainsi une meilleure fluidité, une sécurisation (traçabilité) et un gain de papier.

Les bilans d'activité annuels et la présentation du budget permettent quant à eux d'assurer la transparence des actions, en cohérence avec le projet de territoire.

### **3.2.2 La participation des services et des élus à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité**

Après que les 11 Commissions d'élus et les agents de Metz Métropole ont été particulièrement impliqués dans le processus d'élaboration et de finalisation du Plan Climat - Energie Territorial, le Comité de pilotage PCET mobilise désormais 12 fois par an élus, services et représentants d'organismes extérieurs. Le Comité de pilotage PCET est chargé du suivi et de l'évaluation des actions opérationnelles.

Par ailleurs, il est important de souligner que la démarche projet sur la mutualisation des services informatiques et SIG a pu être menée grâce à la participation active des services supports de la Ville de Metz et de Metz Métropole.

### **3.2.3 Un dispositif d'évaluation et un bilan évaluatif partagés des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité**

L'évaluation des actions internes est une pratique qui se généralise, à l'image des suivis d'activités initiés pour les deux collectivités Ville de Metz et Metz Métropole dans le cadre de la mutualisation et des projets de dématérialisation.

## **4. CONCLUSION**



Dans le champ de ses compétences, Metz Métropole déploie des actions, des programmes et des politiques publiques où transparaît la volonté de progresser vers une prise en compte globale des finalités du développement durable.

Le présent rapport permet de recenser ainsi un certain nombre de "bonnes pratiques" pour lesquelles la collectivité peut attendre des résultats à moyen terme, ceci afin d'améliorer son bilan actuel, mais également plusieurs domaines où il subsiste une marge de progrès.

Avec la mise en œuvre du Projet de Territoire et du système d'évaluation des politiques publiques, ce rapport annuel de développement durable permet à la collectivité de compléter et de mettre en perspective son fonctionnement quotidien et ses nombreux projets, dans un souci d'optimisation de l'action publique.

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**  
 Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
 PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
 9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
 57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 16 mars 2015.		Contrôle de légalité 
<b>Point 1</b> – Rapport annuel de développement durable 2014 (et son annexe)	1	
<b>Point 2</b> – Débat d'orientation budgétaire 2015 (et son annexe)	1	
<b>Point 3</b> – Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la gestion de Metz Métropole (et son annexe).	1	
<b>Point 4</b> – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annexe : Bureau du 2 février 2015.</li> <li>- Annexe : Bureau du 2 mars 2015.</li> </ul>	1	
<b>Point 5</b> – Communication des décisions :	1	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.</li> <li>- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.</li> </ul>	1	
<b>Nombre total des actes transmis :            5 délibérations accompagnées d'annexes.</b>		

Fait à Metz, le 17 mars 2015  
 Pour le Président  
 Le Directeur Général des Services


  
 Hélène KISSEL